

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 8 JUIN 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 juin 2022*

Aujourd'hui, à neuf heures quarante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 2 Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil

- n° 33 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.